Vous êtes propriétaire, travailleur autonome ou dirigeant d'une entreprise agricole?

Vous travaillez fort chaque jour sur votre ferme, vous méritez d'être protégé. Avec une couverture appropriée, vous assurez votre sécurité financière, votre avenir et celui de votre entreprise.

Renseignez-vous!

Êtes-vous protégé financièrement en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle?



Les avantages de la protection personnelle de la CNESST

Une protection financière en cas d'invalidité

La protection personnelle de la CNESST donne accès à une indemnité équivalant à 90 % du revenu net en cas d'incapacité attribuable à une lésion professionnelle, permettant d'assurer la stabilité financière de la productrice ou du producteur.



Une couverture non automatique pour les productrices et producteurs

Contrairement aux travailleuses et travailleurs, la couverture des productrices et producteurs est facultative et près de 95 % d'entre eux ne sont pas couverts par la CNESST (dirigeants, travailleurs autonomes, propriétaires uniques).

Facilité d'accès, coût raisonnable et avantages fiscaux

Aucun délai de carence, aucun examen médical et des primes déductibles d'impôt. Pour un revenu de 60 000 \$, par exemple, la protection personnelle de la CNESST coûte en moyenne 1 260 \$, soit souvent moins de la moitié d'autres assurances privées.

Accès aux soins médicaux et à la réadaptation

En cas d'accident, la CNESST rembourse les frais pour les soins médicaux, les médicaments, les thérapies et la réadaptation physique, sociale et professionnelle.

Assurer la pérennité de l'exploitation

Une couverture d'assurance est un élément clé de la gestion d'entreprise. Une protection adéquate permet d'assurer la continuité des opérations et la sécurité financière de la productrice ou du producteur et de sa famille.